

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

CONVENTION D'UTILISATION SALLE DU FOYER RURAL

Entre Monsieur Le Maire de la Commune de SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

d'une part,

Et Monsieur, Madame ou Famille

Association

Domiciliés à (adresse complète)

Tél :

Mail :

Date de l'évènement :

d'autre part,

↳ UTILISATION :

Autorisation est donnée d'utiliser la salle du Foyer Rural, en vue d'organiser :

.....

Le nombre de participants s'élève à :

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-après (Grande salle, galerie, cuisine et sanitaires), à les remettre en état après usage, ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition (Voir règlement intérieur).

↳ CONDITIONS DE PAIEMENT : Le montant de la location est de Euros (**plus les frais de chauffage, d'électricité et de gaz, suivant le relevé des compteurs**).

↻ Une caution de **500 EUROS** sera versée un mois avant la location pour les dommages éventuels causés à la salle et au matériel mis à disposition.

↻ Une caution de **150 EUROS** sera versée également un mois avant la location pour la remise en état de la salle (nettoyage, rangement, non respect du règlement intérieur).

Si aucun dommage n'a été constaté après l'état des lieux, si le nettoyage et le rangement sont effectués comme précisé, les cautions seront remises au moment du règlement, qui interviendra dès le jeudi suivant. Par contre, en cas de dommages ou de non respect du règlement, le montant de la location sera majoré du montant du préjudice subi par la Commune.

↳ ASSURANCE : l'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. A remettre un mois à l'avance.

↳ RESPONSABILITE : Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

FAIT À SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF, LE

**Le Maire,
Jean-Luc CHANUT**

Signature de l'organisateur
« LU ET APPROUVÉ »